



Communiqué de presse

Paris, le 18 février 2015

La Banque Postale et Bpifrance consolident leur partenariat

Nicolas Dufourcq, président-directeur général de Bpifrance Financement, et Rémy Weber, président du directoire de La Banque Postale, ont signé, le 18 février, une convention de partenariat et une convention de délégation de décision de garantie.

Partenaires depuis 2011, La Banque Postale et Bpifrance Financement ont décidé de renforcer leur collaboration en matière de financement de projets d'investissement d'entreprises.

La Banque Postale souhaite augmenter ses interventions en matière d'accompagnement des investissements immobiliers, matériels et immatériels de ses clients, engagés dans une stratégie de développement, d'innovation ou d'exportation.

Bpifrance, dans le cadre de ses missions d'intérêt général, notamment en faveur du financement de l'innovation et de l'investissement des entreprises, a décidé de conforter les moyens mis à disposition des établissements de crédit au profit des entreprises.

Dans le cadre de ce partenariat, La Banque Postale pourra solliciter **Bpifrance** pour cofinancer les projets de ses clients. Les clients entreprises de La Banque Postale pourront ainsi bénéficier d'une intervention de **Bpifrance** en matière de garanties bancaires, d'avances de trésorerie pour le financement des créances professionnelles, de prêts à moyen ou long terme pour le financement des investissements plus structurants, de Prêts de Développement pour le financement de l'immatériel et du besoin en fonds de roulement, d'aides à l'innovation sous forme de subventions, d'avances remboursables, de Prêts à Taux Zéro, de Prêts d'Amorçage ou de Prêt d'Innovation.

Par ailleurs, La Banque Postale et **Bpifrance** ont également signé une convention de délégation de décision. Cette coopération entre les deux établissements facilite l'octroi, par La Banque Postale, de crédits bancaires garantis par **Bpifrance** en faveur des TPE et des PME. Elle permet à La Banque Postale de bénéficier de la garantie de **Bpifrance** pour des prêts allant désormais jusqu'à 200 000 euros, contre 100 000 euros auparavant.

Cette convention intègre un nouveau fonds de garantie permettant le renforcement de la trésorerie, qui vient compléter les finalités précédemment couvertes.

Désormais, La Banque Postale pourra obtenir la garantie de **Bpifrance** sur les principales finalités de financement des entreprises.

Avec ce partenariat, La Banque Postale, banque et citoyenne, pourra renforcer son soutien aux entreprises, PME et TPE en leur permettant d'accéder à une offre complète et adaptée à leurs besoins.

À propos de Bpifrance

Les investissements en fonds propres de **Bpifrance** sont opérés par **Bpifrance Investissement**. **Bpifrance**, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec UBIFRANCE et Coface.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- favoriser le développement économique des régions
- participer au renouveau industriel de la France
- faire émerger les champions de demain.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'informations sur : www.bpifrance.fr – <http://investissementsdavenir.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

À propos de La Banque Postale (www.labanquepostale.fr)

La Banque Postale, filiale du groupe La Poste, est présente sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs. Banque et citoyenne, elle accompagne ses clients dans une relation bancaire durable avec une gamme complète de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Banque de proximité et de service public, La Banque Postale répond aux besoins de tous : particuliers, entreprises, professionnels et secteur public local. Elle est au service de ses clients à travers le réseau des bureaux de poste, sur Internet et par téléphone dans une relation totalement multicanal.

La Banque Postale, c'est¹ :

- 5,539 milliards d'euros de PNB
- 10,7 millions de clients actifs
- 446 000 clients entreprises et associations
- 3 000 collectivités locales clientes
- plus de 7 millions de cartes bancaires
- 17 000 points de contact.

(1. Chiffres à fin 2013)

Contacts presse :

Bpifrance

Nathalie Police

Tél. : 01 41 79 95 26

nathalie.police@bpifrance.fr

La Banque Postale

David Lhôte

Tél. : 01 55 44 22 42

david.lhote@laposte.fr

Marie Paumier

Tél. : 01 55 44 22 38

marie.paumier@laposte.fr